



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://hdf.snes.edu/spip.php?article651>

Contributions de la délégation HDF au congrès national du SNES - Rennes 2018

- ESPACE ADHÉRENTS ET MILITANTS -



Date de mise en ligne : jeudi 12 avril 2018

SNES HORS DE FRANCE

Le congrès national du SNES-FSU s'est tenu du 25 au 29 mars à Rennes. La délégation hors de France était composée de 5 délégué-es de l'étranger (Allemagne, Maroc, Royaume-Uni, Tunisie, Togo), de 5 délégué-es des COM (Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française), ainsi que d'un invité du secteur hors de France. Patrick Soldat, responsable des questions hors de France était aussi présent en tant que secrétaire national.

Nos délégué-es ont activement participé aux commissions relatives aux 4 thèmes, ont déposé et défendu des amendements et sont intervenus en plénière. Ces amendements ont ensuite été intégrés directement au texte final du congrès pour certains d'entre-eux. D'autres ont fait l'objet d'un vote. Certaines revendications sont anciennes et reconduites automatiquement, d'autres ont été intégrées lors de ce congrès. Le congrès détermine les mandats portés par les syndiqué-es et qui seront défendus à tous les échelons du SNES-FSU (établissements, académies, national et secteur HDF) pour les trois ans à venir.

Amendements intégrés au thème n°2 : « Établissements et personnels, défendre et revaloriser nos métiers »

Les revendications relatives à la formation continue et à la situation dégradée à l'AEFE, portées par nos représentants, ont été intégrées.

2.2 Accompagnement et formation continue

A la fin du paragraphe concernant le CAFFA, une mention spécifique a été ajoutée : Cette certification doit être accessible aux personnels détachés à l'AEFE.

2.4. Évaluation

En Nouvelle-Calédonie, le SNES-FSU exige que les fonctionnaires du cadre territorial bénéficient, à l'instar des fonctionnaires du cadre-État, de la revalorisation du PPCR, afin de garantir l'homologie entre les fonctions publiques.

2.5 Mobilité

Le SNES-FSU dénonce la suppression de moyens financiers et humains alloués par l'État (suppression de 10% des postes de titulaires détachés sur 3 ans) et s'oppose à toute tentative de mobilité imposée. Le SNES-FSU demande la création de postes en nombre suffisant.

Nos représentants exerçant dans les établissements de l'AEFE sont intervenus en plénière pour dénoncer l'abandon par l'État de l'opérateur public AEFE (budget insuffisant et amputé récemment de 33 MEuros, suppressions massives de postes de détachés...) et pour porter notre revendication du maintien d'un établissement public fort, doté de moyens tant financiers qu'humains. Voir l'intervention de la représentante de la section Allemagne [ici](#).

Nos représentants exerçant dans les COM sont également intervenus en plénière, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française partageant de nombreuses problématiques : application du PPCR, rôle prééminent des IPR dans les recrutements, autoritarisme des administrations... Voir [ici](#) l'intervention en plénière de la représentante du SNES Polynésie.

Amendement intégré au thème n°3 : « Développer des solidarités, promouvoir des alternatives économiques et sociales »

5. Le rôle et le niveau d'intervention des services publics

Le SNES-FSU s'oppose au démantèlement de l'opérateur public pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et au transfert voire à l'abandon du service public d'éducation à l'étranger aux établissements privés.

Spécial Mayotte

A l'instar du congrès de Grenoble, la situation préoccupante de ce 101ème département a été exposée à travers de nombreuses interventions en plénière. L'insécurité croissante, le manque de moyens en infrastructures et en titulaires sont à l'origine d'un important mouvement de grève qui dure depuis plus d'un mois et demi. Les barrages interdisent l'accès à un grand nombre d'établissements. Le congrès « académique » du SNES-Mayotte n'a d'ailleurs pas pu se réunir. Voir [ici](#) l'intervention en plénière du représentant du SNES Mayotte sur la précarisation du système public d'éducation. La plupart des revendications du SNES-FSU concernant ce territoire ont été intégrées aux textes du congrès à travers une page spéciale (zoom).

Zoom Mayotte : mouvement social à Mayotte, pour une demande de plus d'État !

Le mouvement social actuellement en cours à Mayotte prend sa source dans l'insécurité croissante depuis quelques années, due aux phénomènes de violence en bandes organisées de plus en plus structurées autour du trafic de drogue. Ils affectent tous les citoyens à Mayotte jusque dans les établissements scolaires. Le LPO de Kahani a subi l'attaque de plusieurs bandes qui ont donné lieu à de véritables scènes de guerre. Les collègues ont mené un droit de retrait de 4 semaines suite à l'incapacité des services du vice-rectorat à répondre à la demande de sécurisation, situation toujours pas réglée aujourd'hui. Cette incapacité résulte du sous-investissement à Mayotte de la part de l'État, par exemple la dotation par habitant aux collectivités est de 136 euros ! Ce mouvement est une demande de plus d'État, de plus de services publics lesquels ne peuvent faire face à la pression démographique et migratoire faute de moyens suffisants. La population réellement présente à Mayotte est régulièrement sous-estimée tout comme le nombre de mineurs isolés. A Mayotte 84 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Les besoins sont énormes dans tous les domaines (santé, habitat, éducation, emploi) et l'investissement de l'État minimal.

Pourquoi l'accent doit-il être porté sur l'éducation ?

En raison de l'importance numérique de la jeunesse : l'âge médian est de 17 ans. Le service public d'éducation, comme tous les autres, craque sous les sur-effectifs. Quelques exemples sont évocateurs : nous avons 8 collèges à plus de 1500 élèves, 6 lycées à plus de 1500 et 2 à plus de 2000. En dix ans, les effectifs d'élèves ont presque doublé.

Il est indispensable d'étendre le réseau d'éducation prioritaire à tout le département lycées compris, permettre à chaque enfant d'être scolarisé dès trois ans, faire appliquer la scolarisation obligatoire et mettre en place des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. Dans cet objectif, il faut surtout développer une politique de stabilisation et d'attractivité pour les titulaires permettant de renforcer l'encadrement. Le SNES avait reçu des mandats en ce sens au congrès de Grenoble.

En matière de stabilisation, nous revendiquons une modification du taux de majoration à la hausse tenant compte du surcoût de la vie, du prix des billets d'avion et surtout de la dégradation des conditions de travail et de vie que nous connaissons notamment sur le plan médical (beaucoup de spécialités ne sont plus représentées). Nous revendiquons l'attribution de l'ISG aux collègues ayant perçu l'IE transitoire.

En matière d'attractivité, le SNES réaffirme ses mandats de modification des décrets de 2013 permettant d'attribuer une ISG par agent et ce pour une durée de 5 ans à raison de 5 mois par an.

Notre présence dans ce mouvement social légitime ne cautionne en aucun cas toute dérive et toute violence visant à stigmatiser et harceler une population, mais à rappeler que la sécurité passe par un plan Marshall pour les services publics notamment l'éducation.

Clôture du congrès

Le congrès s'est terminé vendredi 29 mars avec la mise en place de la feuille de route pour les trois années à venir. Les débats ont été riches et ont porté sur l'organisation de la mobilisation. Il est urgent de déconstruire le discours technocratique enrobant la mise en oeuvre de la politique libérale du pouvoir actuel notamment dans le domaine éducatif et de montrer que d'autres choix réalistes sont possibles.